

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1957.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission de la défense nationale (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, portant : 1° ouverture et annulation de crédits sur 1957 ; 2° ratification de décrets.

Par M. LE GROS

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 20 décembre 1957. (Compte rendu *in extenso* de la séance du Conseil de la République du 19 décembre 1957, page 2.271, 1^{re} colonne).

(1) Cette Commission est composée de : MM. Rotinat, *Président* ; de Maupeou, Marcel Boulangé, *Vice-Présidents* ; Yves Jaouen, Piales, *Secrétaires* ; Robert Aubé, Augarde, Henri Barré, le Général Béthouart, Borgeaud, Julien Brunhes, Ferhat Marhoun, Fousson, Kalb, de Lachomette, Le Gros, Longchambon, Jacques Masteau, Edmond Michelet, de Montullé, Mostefaï El-Hadi, Parisot, le Général Petit, Pidoux de La Maduère, Raymond Pinchard, Edgard Pisani, Jean-Louis Rolland, Marcel Rupied, Seguin, Vanrullen.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 5884, 6117, 6101, 6118, 6103, 6096 et in-8° 924.

Conseil de la République : 110 et 111 (session de 1957-1958).